

PROCES VERBAL de synthèse

des observations recueillies lors de l'enquête portant sur la demande de modification n° 1

du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville Cabourg

L'enquête menée suite à la demande de modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Cabourg s'est déroulée, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal du 21 Juillet 2025, du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au vendredi 26 septembre 2025 à 18 h 00.

Les pièces justifiant la première publication dans la presse ont été produites, conformément aux dispositions de l'arrêté dans deux journaux locaux. L'affichage réglementaire a été effectué au siège de la mairie de Cabourg, siège de l'enquête, comme a pu le constater le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur a assuré cinq permanences à la mairie de Cabourg.

Le public a pu consulter le dossier à la mairie de Cabourg et par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/6538> .

Il a pu formuler ses observations sur les registres mis à sa disposition sur ces deux sites.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a clos les registres papiers, le registre dématérialisé s'est, lui, clos automatiquement.

Le registre déposé à la mairie comporte sept observation dont une avec une pièce jointe et une lettre isolée . Le registre dématérialisé a été visité 1264 fois, 367 visiteurs ont au moins chargé un des documents du dossier et trente observations y ont été déposées dont une un doublon pur d'une autre et une autre identique à une première observation mais complétée de pièces jointes.

Pour le commissaire enquêteur, le nombre d'observations déposées est remarquable compte tenu de la nature de l'enquête. Elles se classent globalement en quatre catégories.

Une première concerne le "chantier Cabourg Marine" qui fait l'objet de neuf observations sur le registre dématérialisé (2, 3, 8, 11, 13 et 14, 15, 16, 20 et 22) et celle de M Cezard sur le registre papier. Pour le commissaire enquêteur, ce sujet ne rentre pas dans l'objet de l'enquête, ce que vous voudrez bien confirmer ou pas.

La deuxième porte plus globalement sur des questions d'ordre général sur le SPR et sa traduction concrète sur le terrain (1, 4, 7, 9, 17, 23, 21 et 27, 25, 28, 29 et 30) sur le registre dématérialisé ainsi que les observations de M et Mme Larcher et de M De Selvei sur le registre papier. Vous ferez autant que ce peut une réponse globale sur ces questions.

Dans la troisième, il n'y a que deux observations sur le secteur "Avenue Alfred Piat" (12) sur le registre dématérialisé et celle de M Boivin sur le registre papier. Merci de donner quelques indications complémentaires sur la pollution du sol et l'avenir réservé à ce secteur.

La dernière catégorie est celle qui demande le plus de soins dans sa réponse. Elle porte sur des observations et même des doléances de propriétaires de maisons ou de jardins classés dans le SPR qui souhaitent des requalifications ou des adaptations du SPR pour pouvoir bénéficier des mêmes possibilités d'améliorer le confort de leurs maisons aussi bien que celles qui ne sont pas classées.

C'est le cas des demandes de M Rousteau, Berthiet, Veret, Mme Faure, M Ferrand et Torresano (6, 10, 18, 19, 24 et 27) sur le registre dématérialisé ainsi que M Courtois, Chalet et Mme Latour sur le registre papier.

Vous apporterez, dans la mesure du possible, une réponse personnalisée à ces demandes.

Fait à Cabourg le 29 septembre 2025

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Bougrat', with a stylized initial 'A'.

Alain Bougrat